Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260528-2026_050-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	13
• votants	14
• absents	2
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 19 mai 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 12 mai 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB TENNIS DE TABLE

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, Adjoints ; BERTHELOT Christian, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme
Absentes excusées : LEMONNIER Anne-Sophie, adjointe (pouvoir à LECUYER Arnaud), BEREZAY Florence

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le club de tennis de table a de jeunes talents inscrits en équipe régionale ou nationale, ce qui engendre de nombreux frais.
Afin de soutenir le club dans ses nombreux déplacements avec ses jeunes licenciés, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 200 € au club de Tennis de Table.
Accord unanime de l'assemblée délibérante.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

la secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260528-2026_050-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 22 mai 2026.
Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 22 mai 2026

Le Maire

